



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Projet de Règlement numéro 11860-2019, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9150 relatif au lotissement, afin d'ajuster les dispositions relatives à la cession aux fins de parc et terrain de jeux concernant de nouveaux pouvoirs législatifs.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 mars 2019, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement identifié ci-dessus.

Les modifications au Règlement de lotissement visent à ajouter de nouveaux pouvoirs portant sur la cession aux fins de parc et terrain de jeux. En date du 15 juin 2017, la « *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* » a été adoptée et elle octroie de nouveaux pouvoirs portant sur la cession aux fins de parc et terrain de jeux;

2. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, **le mardi 2 avril, à 18 h**. Au cours de cette assemblée, monsieur Marcel Gaumont, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 25^e jour de mars 2019.

Jacques Arsenault
Greffier